



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Mars 2024

I. Nos valeurs

Dès sa création en 2007, Quadrille Capital (« Quadrille ») a intégré des critères extra comptables dans ses processus d'investissement, de l'analyse d'opportunité d'investissement à la cession. En effet, la société de gestion est convaincue que les données extra financières permettent la création de valeur et favorisent un alignement des intérêts entre toutes les parties prenantes : les dirigeants et les salariés, les investisseurs et la société au sens large.

Quadrille Capital investit dans des entreprises technologiques et de santé jeunes et/ou en forte croissance, et a développé sa propre approche en terme d'investissement responsable, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Quadrille porte ainsi une attention toute particulière à :

- L'impact social et les conditions de travail ;
- La répartition de la création de valeur auprès des employés ;
- La gouvernance d'entreprise.

Les engagements de Quadrille s'articulent autour de quatre piliers :

1) **Intégrer une démarche responsable au cœur du processus d'investissement**

Prise en compte systématique des critères Environnement, Social et Gouvernance (« ESG ») dans ses processus d'investissement, de l'analyse d'opportunité d'investissement à la cession.

2) **Accompagner les entreprises tout au long de leur développement**

- Inciter les entreprises à adopter des standards de bonne gouvernance ;
- Prendre en compte des meilleures pratiques sociales, au-delà des exigences légales ;
- Respecter les meilleures pratiques environnementales : incitation des investissements à mettre en place un processus d'amélioration continu des sujets ESG.

3) **Fournir une information transparente**

Quadrille fournit à ses investisseurs et aux tiers une information claire et fondée sur des actions concrètes et mesurables : nous disons ce que nous faisons, nous faisons ce que nous disons.

4) **Promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein de nos équipes**

- Nous formons nos équipes et participons à leur développement ;
- Nous partageons la création de valeur : tous les collaborateurs ont accès au carried interest ;
- Nous favorisons la parité au sein des équipes d'investissements ;
- Nous poursuivons un objectif de maîtrise de notre empreinte carbone et de sensibilisation des équipes sur la réduction de consommations de ressources.



Quadrille Capital est signataire :

- de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (France Invest) ;
- des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) ;
- de la Charte France Invest pour favoriser la parité femmes-hommes dans le capital investissement.

L'évaluation 2022 des PRI donne les résultats suivants :

Summary Scorecard



Quadrille soutient également l'Initiative Climat International et s'est engagé à :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
- Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance.

Quadrille calcule son empreinte carbone depuis 2020 et prend en compte les scopes 1, 2 et 3. En 2022, SIRSA a calculé les émissions suivantes (protocole GHG) :

- Scope 1 : 0 tCO2eq/an
- Scope 2 : 3,3 tCO2eq/an
- Scope 3 : 121,6 tCO2eq/an

Cela représente 0,06 tCO2eq par million d'euros sous gestion et 2,7 tCO2eq par employé.

L'essentiel des émissions provient d'émissions indirectes. Quadrille dialogue avec ses prestataires pour les réduire.

II. Notre organisation

A) Equipe

La Direction de Quadrille est responsable de l'approbation et du suivi de la stratégie ESG.

Sous la supervision directe du Président de Quadrille Capital (« Head ESG »), le RCCI est le Leader ESG. Ce dernier a pour objectifs :

- La définition, la coordination et la mise en oeuvre de la stratégie et des actions ESG ;
- Le suivi et l'implémentation de la réglementation ESG ;
- L'analyse et le suivi des risques ESG ;

- De faciliter et diffuser nos engagements auprès des investissements en portefeuille et des tiers ;
- De la diffusion des données et rapports ESG en interne mais aussi en externe ;
- De s'assurer de la diffusion et de l'intégration des critères ESG à tous les niveaux de la société.

Le Head ESG et le Leader ESG s'appuient, suivant les sujets, sur des task forces multi discipline composées de membres de l'équipe Relations Investisseurs et de membres de chaque stratégie de Quadrille (Growth, Primary, Secondary, Public equities).

De plus, du fait de l'intégration complète des critères ESG dans le processus d'investissement, de l'analyse d'opportunité d'investissement à la cession, les équipes d'investissement sont fortement sensibilisées et impliquées dans l'implémentation ESG.

Quadrille Capital utilise également des consultants externes pour enrichir son approche ESG ainsi que sur Sustainalytics pour alimenter ses matrices d'analyse en données ESG.

B) Formation

Afin de sensibiliser, permettre l'appropriation et la promotion des best practices ESG, tous les collaborateurs reçoivent une formation au moins une fois par an sur les sujets ESG.

C) Politique de rémunération

Dans le prolongement des engagements et initiatives de Quadrille Capital en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation en vigueur, la Direction Générale a pris en considération les risques en matière de durabilité pour la détermination de l'enveloppe des rémunérations variables allouée à tout le personnel.

Les équipes d'investissement doivent en particulier prendre en considération le risque de durabilité dans leur sélection d'investissement et suivre de près tout événement qui pourrait avoir un impact négatif sur ce risque. Ainsi, un mauvais suivi des indicateurs de développement durable peut avoir pour conséquence de réduire le montant de la rémunération variable.

D) Politique d'engagement actionnarial

Dialogue avec les sociétés détenues :

Quadrille Capital est particulièrement attaché au dialogue avec les sociétés en portefeuille car il est source de création de valeur financière et extra financière.

L'équipe d'investissement rencontre ainsi régulièrement les représentants des entreprises en portefeuille, physiquement mais aussi à distance (téléconférence, téléphone, emails). Les discussions sont bilatérales et portent sur la stratégie d'entreprise, la performance, mais aussi les critères ESG et les bonnes pratiques.

Exercice des droits de vote :

La politique de droits de vote de Quadrille Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts de ses fonds. A cet effet, et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la politique, les votes émis par Quadrille Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernance d'entreprise efficace ;
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital ;
- le traitement équitable des actionnaires ;
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise ;

- la transparence et la diffusion de l'information ;
- la responsabilité du conseil d'administration ;
- la pérennité et le développement de la société ;
- Le développement durable.

III. Risques de durabilité et politique d'exclusion

A) Risques de durabilité

Les risques ESG sont intégrés dans la cartographie des risques de Quadrille. Cette cartographie est mise à jour au moins annuellement et à chaque fois que nécessaire.

Au moment de la sélection des investissements et pendant la période de détention, Quadrille collecte des informations qualitatives et quantitatives qui lui permet de mettre à jour et appréhender les risques ESG liés aux investissements.

Risques environnementaux :

Les risques liés au changement climatiques se distinguent comme suit :

- Les risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ;
- Les risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique (réglementation, marchés financiers, innovation, réputation).

La surveillance des risques environnementaux s'effectue à travers la collecte d'informations sur:

- L'existence de procédures de gestion de l'environnement ;
- La présence d'actions environnementales formalisées ;
- L'évaluation de l'empreinte carbone ;
- L'exposition au changement climatique (risques physique et de transition) ;
- La revue de litiges environnementaux ;
- La consommation des ressources ;
- L'émission de polluants et la gestion des déchets ;
- Les impacts sur la biodiversité.

En suivant et en évaluant ces facteurs, Quadrille est mieux équipée pour comprendre et gérer les risques environnementaux associés à ses investissements et pour intégrer les considérations de durabilité dans son processus de prise de décision.

Risques sociaux :

Ce sont les risques liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des employés : rémunération, conditions de travail, sécurité sur le lieu de travail, diversité...

La surveillance des risques sociaux s'effectue à travers la collecte d'informations sur:

- La santé, la sécurité et la formation des salariés ;
- La revue de litiges sociaux ;
- La participation à la création de valeur/aux bénéfices ;
- L'existence de politiques Diversité et Inclusion.

En recueillant et en évaluant ces informations, Quadrille est en mesure de gérer et d'atténuer efficacement les risques sociaux liés à ses investissements et de permettre un traitement équitable des employés. Cette approche s'aligne également sur des pratiques commerciales responsables et durables

Risques de gouvernance :

Ce sont les risques liés à la Direction des entreprises : pratiques managériales ou organisationnelles, respect du code de conduite/déontologie, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent...

La surveillance des risques de gouvernance s'effectue à travers la collecte d'informations sur:

- La présence de femmes et de membres indépendants aux conseils d'administration ;
- La présence d'une fonction CSR ;
- La protection des données ;
- Le nombre de litiges et réclamations ;
- La présence de procédures anticorruption et blanchiment d'argent.

Quadrille a également mis en place une liste d'exclusions sectorielles afin de réduire les risques liés à l'ESG dus à une exposition à certains secteurs ou à des activités sujettes à controverse de durabilité.

B) Politique d'exclusion

Les investissements sont examinés sur la base de la liste d'exclusion de Quadrille. En raison de ses convictions, Quadrille n'investit pas dans des activités commerciales qui portent atteinte à l'intégrité des personnes ou qui contreviennent aux normes et conventions internationales (violation des droits de l'homme, travail des enfants).

La liste d'exclusion comprend également :

- la pornographie,
- l'alcool,
- le tabac,
- les jeux de hasard,
- les entités impliquées dans la production, la distribution, la commercialisation, l'utilisation ou le commerce d'armes non-conventionnelles telles que définies par les traités suivants :
 - Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968)
 - La Convention sur les armes biologiques (1975)
 - La Convention sur les armes chimiques (1997)
 - Le Traité d'Ottawa (1997) sur les mines antipersonnel
 - La Convention sur les armes à sous-munitions (2008)

Pendant la période de détention, Quadrille Capital est en dialogue constant avec les sociétés en portefeuille et :

- sollicite des reportings financiers et extra financiers périodiques,
- échange et sensibilise sur les bonnes pratiques ESG,
- effectue des enquêtes annuelles afin de mesurer les progrès réalisés.

Quadrille Capital est particulièrement attachée au dialogue avec les sociétés en portefeuille car il est source de création de valeur financière et extra financière.

IV. Nos approches Private Equity

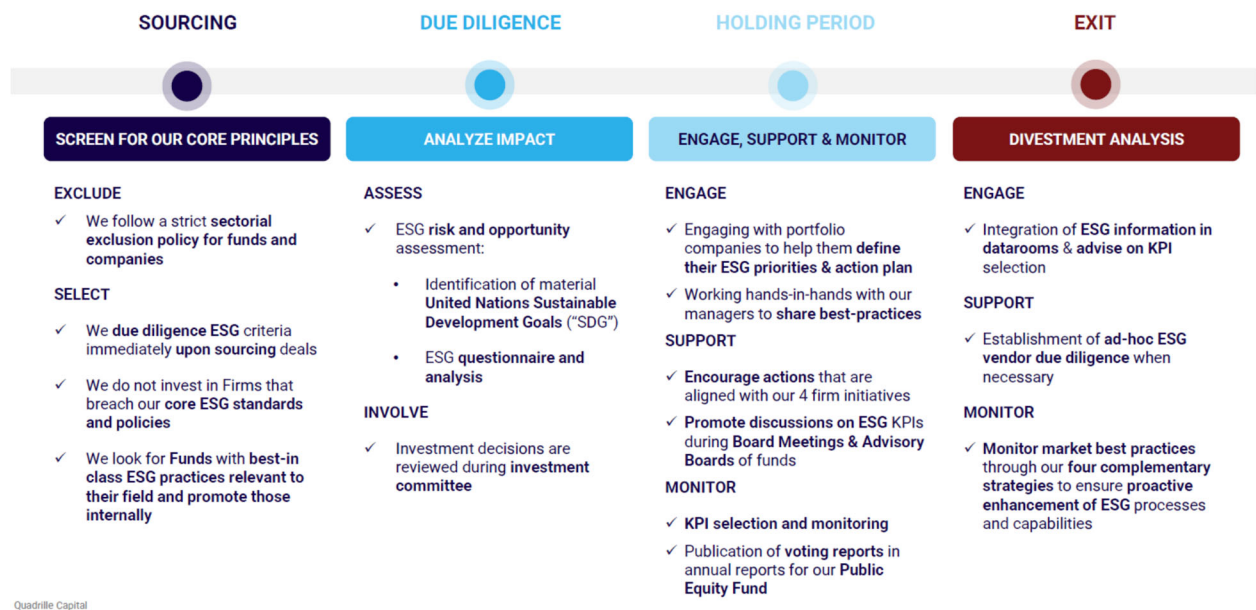
Quadrille Capital a une forte culture d'innovation et d'entrepreneuriat et investit dans des entreprises technologiques et de santé à forte croissance.

Du fait des caractéristiques propres au venture/growth capital, Quadrille cherche à accompagner les investissements plutôt que d'imposer des pratiques ESG qui peuvent être inadaptées. En effet, les sujets ESG sont trop importants pour qu'ils soient vécus comme des contraintes : l'adoption et l'intégration des meilleures pratiques ESG passent par le dialogue, la formation et les encouragements.

Les investissements non cotés de Quadrille contribuent naturellement à plusieurs Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies, et plus particulièrement aux ODD suivants :

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 12 : Consommation et production responsable

Les dimensions ESG sont complètement assimilées par l'équipe d'investissement et intégrées dans les phases de due diligence, de suivi et de cession des investissements non cotés.



A) Due Diligence

Une Investment Committee Compliance Checklist (« ICC ») est complétée pendant la phase de due diligence, avant chaque investissement. L'ICC fait partie intégrante de l'analyse présentée en Comité d'Investissement.

L'ICC comprend quatre piliers :

- 1) Eligibilité :
 - Revue des exclusions,
 - Vérification de l'adéquation à la politique et aux limites d'investissement des FIA,
 - Vérification d'une exposition aux ODD de l'ONU.
- 2) Conflits d'intérêt :
 - S'assurer que l'investissement envisagé ne comporte pas de situation de conflits d'intérêt, y compris en matière ESG.
- 3) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme :
 - Application de la procédure LCB-FT aux investissements : identité des UBOs, revue des principaux dirigeants,
 - Revue WorldCheck et classification du risque LCB-FT.

4) ESG :

- Revue des pratiques ESG de la cible,
- Identification des risques ESG préalablement à tout investissement,
- L'analyse est adaptée en fonction du type d'investissement : Direct ou *Primary*.

Investissements Growth :

Quadrille évalue systématiquement les pratiques ESG de la cible, via un questionnaire dédié d'une cinquantaine de questions à minima et des entretiens avec la Direction.

Cela permet d'analyser les risques, opportunités et éventuelles incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la cible. En fonction des résultats, il pourra être décidé de renforcer l'analyse via une due diligence externe réalisée par des prestataires spécialisés.

Le questionnaire et les entretiens sont aussi des moyens de sensibiliser les cibles aux enjeux de durabilité. Quadrille refuse d'investir dans une société qui rejeterait toute approche et reporting ESG.

Investissements Primary :

Le principe est le même que pour les investissements Growth et vise à évaluer la maturité ESG des sociétés de gestion des fonds envisagés.

L'analyse repose sur :

- Un questionnaire dédié GPs,
- Une revue des politiques ESG rédigées,
- La qualité des reportings ESG disponibles,
- Des discussions avec les GPs,
- Les projets ESG en cours.

Quadrille refuse d'investir dans un fonds qui rejeterait toute approche et reporting ESG.

B) Suivi des investissements

Investissements Growth :

Le suivi de la performance ESG est réalisé tout au long de la période de détention. Un questionnaire ESG est envoyé annuellement (minimum 40 questions) et permet de suivre l'évolution des pratiques ESG de la société en portefeuille.

Des données extra financières sont collectées au même titre que les données financières et plus fréquemment : ETP, nombre de femme, composition des conseils d'administration, tables de capitalisation...

Quadrille détermine des KPI et suit les progrès réalisés. Les KPI peuvent être (liste non exhaustive et en fonction des caractéristiques des investissements) :

SOCIAL	Pilotage des écarts de rémunération homme/femme Pourcentage de femmes parmi les 10 rémunérations les plus élevées de la société Existence d'un mécanisme de partage des bénéfices Fréquence des accidents du travail Taux d'absentéisme
---------------	---

ENVIRONNEMENT	Formalisation d'une politique environnementale Activité dans les énergies fossiles Bilan carbone
GOVERNANCE	Nombre de directeurs indépendants au conseil d'administration Nombre de femmes au conseil d'administration Nombre de femmes dans les comités exécutifs Existence d'un code de conduite/éthique et politique fournisseurs Protection des données personnelles et cybersécurité
AUTRES	Litiges et controverses

Les KPI sont reportés aux investisseurs dans les rapports ESG des fonds concernés.

Enfin, Quadrille dispose est membre du conseil d'administration ou a un siège d'observateur dans de nombreux investissements directs. Cela lui donne une position privilégiée pour promouvoir les meilleures pratiques ESG dans les sociétés : Quadrille demande ainsi systématiquement à ce que soit réalisé un bilan carbone suivant le protocole GHG à toutes les sociétés dans lesquelles Quadrille a un siège d'administrateur.

Lorsque cela est nécessaire, Quadrille peut lancer des revues ESG complémentaires ad hoc internes ou externes. Cette approche proactive s'aligne sur l'engagement de Quadrille en faveur de pratiques d'investissement responsables et durables

Investissements Primary :

Un questionnaire ESG est envoyé annuellement (minimum 40 questions) et permet de suivre l'évolution des pratiques ESG du GP du fonds en portefeuille.

Quadrille s'assure d'obtenir également tous les reportings ESG des fonds dans lesquels il est investi et discute régulièrement avec les GPs pour les sensibiliser aux sujets ESG.

L'objectif est de mesurer les progrès réalisés et la réduction des risques en matière ESG.

C) Cession

Au moment de la cession d'un investissement, Quadrille aide la cible dans toute évaluation ESG demandée par l'acquéreur et/ou la bourse. Lorsque cela est pertinent, une due diligence de cession est réalisée.

V. Notre approche Listed equities

A) Périmètre :

Les deux FCP gérés par Quadrille Capital sont concernés par cette approche « Listed Equities » :

Fonds	ISIN	Part	LEI	SFDR
Disruption Fund Alpha	FR00127770162	A	969500LBCRG3YK33UZ51	Article 8
Disruption Fund Master	FR0014007W31	I	969500LKU042601OLC80	Article 8

Disruption Fund Master et Disruption Fund Alpha (ci-après « Disruption Fund ») promeuvent des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du règlement (UE) n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »),

en appliquant des critères d'exclusion et de filtrage mais n'a pas pour objectif l'investissement durable (au sens de l'article 9 SFDR).

B) Stratégie & ODD

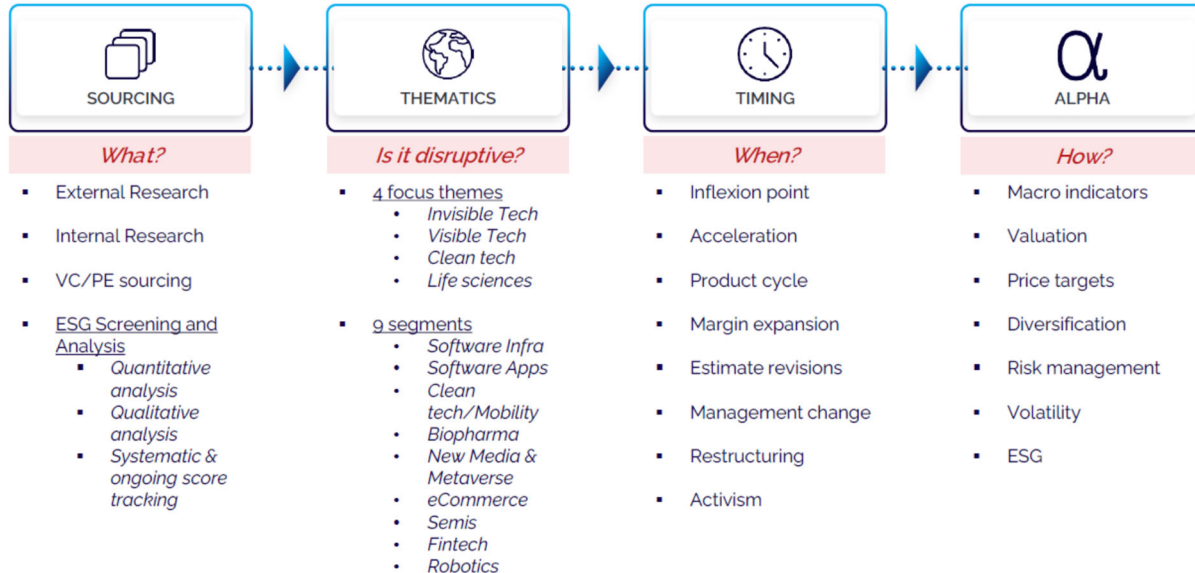
La stratégie de Disruption Fund est d'investir dans des sociétés qui développent et innovent dans de nouvelles technologies et/ou de nouveaux métiers, lorsque celles-ci trouvent leurs applications commerciales et connaissent une phase d'adoption rapide.

Cette stratégie contribue plus particulièrement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 7 : Energies propres et d'un coût abordable
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 12 : Consommation et production responsable
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

C) Processus d'analyse

Les sociétés retenues sont soumises à une analyse financière et extra-financière approfondie des publications comptables et extra-financières, des présentations publiques, et comprennent des rencontres avec les dirigeants d'entreprises. Ce processus rigoureux permet de s'assurer de la qualité des investissements en appliquant les étapes de sélection suivantes :



- La première étape vise à identifier les secteurs et sous-secteurs économiques qui connaissent une rupture technologique et/ou structurelle ;
- Dans un deuxième temps, l'équipe d'investissement étudie ces ruptures et détermine de la création de valeur (« création de richesse ») des nouveaux modèles économiques et/ou de nouveaux comportements sociaux ainsi que de la durabilité et de la résilience de l'opportunité sectorielle ;
- En troisième lieu, dans les secteurs retenus, le gérant identifie les sociétés qui participent et profitent de ces ruptures et qui en sont les leaders selon la société de gestion ;

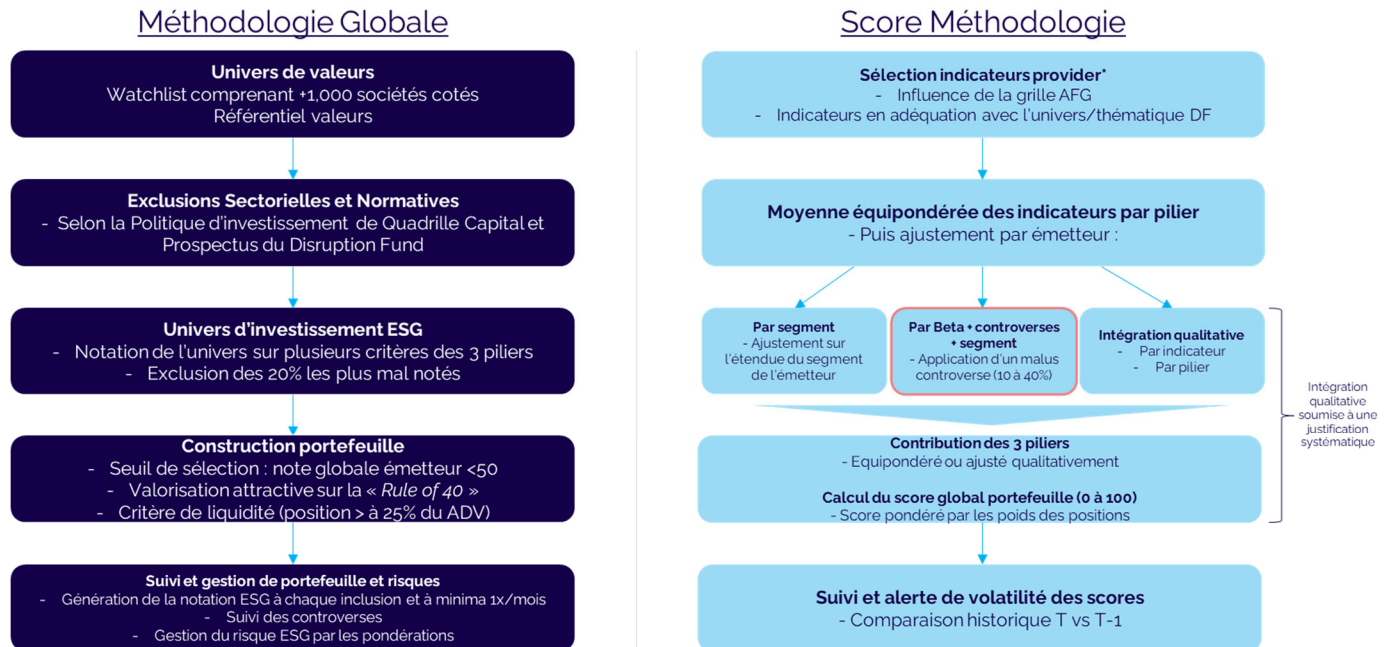
- En quatrième lieu, un filtrage extra-financier contraignant fondée sur des critères ESG est appliqué pour réduire l'univers d'investissement.

L'approche ESG mise en œuvre vise à réduire l'univers d'investissement au travers de filtres et d'exclusions.

D) La Matrice

La gestion cherche à sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de croissance, de profitabilité et des caractéristiques ESG susceptibles d'augmenter l'endurance et la durabilité de son activité.

Quadrille intègre de manière systématique les critères de durabilité à la gestion de Disruption Fund au travers d'une matrice d'analyse ESG propriétaire (la « Matrice »). La Matrice s'appuie sur les données externes d'un fournisseur d'informations extra-financières (Sustainalytics) mais utilise un système de notation propre.



Les exemples d'indicateurs retenus (liste non exhaustive) sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale, impact carbone et émissions, mix énergétique, politique biodiversité...
- Indicateurs sociaux : turnover, accidentologie, formation, diversité des effectifs, actionnariat salarié, conventions collectives, litiges au travail...
- Indicateurs de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, compétences et expérience de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, diversité, dialogue social, réputation et controverses éthiques...

La Matrice permet d'attribuer une note sur cent à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne dont les grands principes sont les suivants :

- Les critères d'Environnement, Social et de Gouvernance sont équipondérés ;
- La notation du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne de l'univers de référence ;
- Chaque émetteur doit être au-dessus d'une note ESG minimale ;
- Application d'exclusions normatives et sectorielles ;
- Un malus est appliqué pour les controverses.

Cette notation ESG est contraignante. Dans le cas où :

- la note du portefeuille serait inférieure à la moyenne de l'univers de référence, la composition du portefeuille sera ajustée pour revenir au minimum requis ;
- une entreprise voit sa note ESG chuter en deçà du minimum requis par la Société de gestion, la position sur l'émetteur sera vendue au mieux des intérêts des porteurs.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille actions de Disruption Fund doit être durablement supérieure à 90%. Les notes extra financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse, la notation minimale est revue au moins tous les 12 mois. Elle pourra conduire à des décisions d'investissement ou de désinvestissement.

L'application de ce processus de sélection doit conduire à une réduction de 20% de l'univers investissable ESG.

E) Gestion des controverses

Nous avons identifié deux types de controverses :

- Les entreprises qui font l'objet de controverses du fait de manquements à des caractéristiques ESG, à la réglementation ou à la fiscalité ;
- Les entreprises dont tout ou partie de leurs revenus est lié à des activités exposées à des risques ESG (matières premières, sciences de la vie...).

Sustainalytics intègre un système d'alertes des controverses en les classant par niveau (de 0 à 5, 5 étant le plus risqué). Ces notations des controverses sont une indication importante mais non suffisante des gérants qui suivent les sociétés en portefeuille et qui restent les meilleures sources d'alerte. En effet, les gérants suivent les sociétés de manière rapprochée et alimentent leurs connaissances des controverses éventuelles au travers de la presse, des communications des sociétés, des entretiens ad hoc...

Toutes les controverses relevées sont revues par les gérants, qui peuvent corriger les notations Sustainalytics pour refléter des informations plus récentes ou non prises en compte par le prestataire de données. Une note spécifique est réalisée pour expliquer la raison et l'analyse aboutissant à la correction.

Lorsqu'une controverse sérieuse est identifiée, le RCCI est prévenu. Les gérants et le RCCI se réunissent alors pour décider à la majorité de soit :

- imposer une cession immédiate du titre à tous les fonds concernés,
- de prendre le temps de documenter la controverse (notamment d'entendre les explications de la société), en se réservant le droit d'imposer une cession à tout moment,
- de considérer la controverse sans effet sur l'investissement ou non substantielle.

Un procès-verbal est alors établi et archivé. Dans tous les cas, les controverses des sociétés concernées sont suivies de très près dans le temps, jusqu'à extinction.

VI. Notre politique Diversité et Inclusion

A) La diversité est une force

Quadrille Capital valorise la diversité de ses membres. Nous sommes convaincus que la diversité est essentielle pour construire une entreprise durable et pérenne.

Nous sommes conscient que la diversité des profils fait la force de notre société et permet d'attirer et de retenir les meilleurs talents, ce qui bénéficie *in fine* à nos investisseurs.

Quadrille Capital met tout en œuvre pour créer un environnement de travail bienveillant qui favorise le développement personnel et professionnel sans tenir compte du sexe, de l'identité de genre, de l'origine ethnique, de la religion et de l'origine sociale de ses membres et de ses interlocuteurs.

Parce que la diversité et l'inclusion sont des enjeux prioritaires pour Quadrille, le sponsorship en est porté au plus haut niveau par la Direction Générale.

En tant que signataire de la Charte France Invest pour favoriser la parité femmes-hommes dans le capital investissement, Quadrille Capital s'est engagé à :

- Dans les équipes d'investissement des sociétés de gestion :
 - 25 % De femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035 ;
 - Un objectif de 40 % de femmes dans les équipes d'investissement en 2030.
- Dans les entreprises accompagnées de plus de 500 salariés :
 - Au moins 30 % de femmes aux comex en 2030.

Réalisations en 2023 :

- ⇒ **75% des recrutements en 2023 étaient des femmes**
- ⇒ **44% de collaboratrices**
- ⇒ **23% des membres de l'équipe d'investissement sont des femmes**
- ⇒ **17% de votantes dans les décisions du comité d'investissement**

B) Développement et rétention des talents

La culture de Quadrille est profondément ancrée dans l'innovation et l'entrepreneuriat. La société participe activement au développement des compétences de ses collaborateurs et a pour ambition d'en faire ses futurs leaders.

Quadrille accorde une grande importance à la qualité et à la fluidité de la communication entre les équipes, s'efforçant de cultiver une culture d'entreprise forte et entrepreneuriale. La société encourage le travail en équipe multi disciplinaires et en « tasks forces » qui incluent des membres des équipes d'investissement, Finance, Relations Investisseurs, Légal & Conformité. En effet, Quadrille considère qu'exposer les profils juniors et intermédiaires à des projets allant au-delà de leurs périmètres naturels permet de développer plus de compétences et les sensibilise aux différentes dimensions de la gestion et du développement d'une entreprise.

Quadrille accorde une grande importance au développement des talents en interne afin d'avoir le plus grand nombre possible de professionnels capables de rechercher, d'exécuter et de gérer des investissements, tout en étant des experts reconnus dans la gestion opérationnelle, financière et des relations avec les tiers.

C'est pour cela que Quadrille donne la possibilité à ses collaborateurs de grandir en son sein et les responsabilisent en les exposant progressivement à des responsabilités de dirigeant. La société participe activement au développement des compétences de ses membres à tous les niveaux en les exposant à des situations variées et complexes.

Quadrille a établi un plan de développement pour ses collaborateurs afin de les accompagner et de leur donner l'opportunité de devenir un associé de la firme. L'objectif est de former les collaborateurs à tous les métiers de la société : chaque grade (analyste, associate, vice president) doit avoir été exposé aux investissements directs, dans

des fonds et en secondaire, ainsi qu'aux relations investisseurs. Quadrille applique une politique de sélection des talents pour ne garder que les meilleurs d'entre eux.

Les membres de Quadrille sont ainsi des professionnels avec des compétences variées et expérimentées de l'analyse d'opportunités, la négociation transactionnelle, la gestion d'investissement et la prise de décision, à la structuration légale et opérationnelle, le reporting de la performance des investissements, la relation avec les investisseurs...

De plus, de par l'écosystème auquel elle appartient et dans lequel elle investit, la firme offre à tous ses collaborateurs un aperçu privilégié des principales tendances et innovations technologiques, ainsi qu'un accès à un vaste réseau de relations.

Tous les collaborateurs ont la possibilité d'être suivis par des coaches personnalisés afin d'améliorer leurs soft skills comme la prise de parole en public ou la confiance en soi.

Réalisations en 2023 :

- ⇒ **75% des membres de l'équipe d'investissement (hors fondateurs) étaient des stagiaires**
- ⇒ **Un des quatre Associés a commencé que stagiaire en 2013**
- ⇒ **100% des collaborateurs ont accès au carried interest**